



ASSOCIATION FRANCIS JAMMES

Maison Chrestia,  
7, Avenue Francis Jammes  
F – 64300 ORTHEZ

Lasne, le 27 février 2010

## Note d'information pour l'Assemblée générale du samedi 20 mars 2010

### La Numérisation

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 octobre 2009, après une discussion sur les avantages de la numérisation, son coût élevé, estimé à environ 55 000 € pour le fonds Francis Jammes, et l'impossibilité pour même une collectivité locale de le supporter seule, il est décidé de **mettre la question du don du fonds à la Municipalité à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale** en 2010 car les pouvoirs publics ne font numériser que les fonds dont ils sont propriétaires, notamment dû au coût élevé.

**Le dépôt du fonds** à la Médiathèque d'Orthez, **décidé par l'Assemblée générale le 7 mars 2009**, le mettra à l'abri des nombreux risques encourus en le gardant à la Maison Chrestia, risques d'infraction et de vol, d'inondation, d'incendie, de dégâts des eaux etc., et assurera son stockage dans des conditions de température, d'hygrométrie et d'abri des insectes, des vers et moisissures.

Ce dépôt doit être accompagné d'une **indexation complète aux normes internationales du fonds**, le rendant ainsi plus accessible via l'internet aux publics, aux chercheurs, aux enseignants etc. mais il sera **toujours nécessaire de venir sur place pour avoir accès à l'œuvre**.

Cependant, à l'instar de plusieurs bibliothèques et médiathèques de par le monde, et notamment en France, **une numérisation de l'œuvre** en deux étapes la rendrait beaucoup plus facile d'accès de partout dans le monde, et encouragerait ainsi le rayonnement international de l'œuvre de Francis Jammes.

**Une première étape** consisterait à "**scanner**" l'ensemble des pièces et des livres, afin de les rendre disponibles sur support magnétique, c'est-à-dire les disques des serveurs informatiques, sous forme d'images fac-similé. Il sera alors aisé de rechercher une œuvre de la collection via les index informatisés et télécharger les images des pages voulues et même des œuvres complètes, les rendant ainsi disponibles pour une impression éventuelle locale ou à distance.

**Une deuxième étape de reconnaissance optique des caractères**, pour le moment limitée techniquement à des textes imprimés ou tapés (voire manuscrits écrits de façon formalisée et régulière, ce qui n'est pas le cas ici) rend possible **l'indexation complète d'une œuvre et la recherche de mots individuels et de phrases entières dans toute une collection, dans tout un fonds**.

### Les avantages de la numérisation

#### *La préservation du fonds*

Après la manipulation initiale nécessaire au processus de numérisation, **l'on n'a plus besoin de manipuler les documents**. Ils peuvent être conservés en sécurité. Même en cas de catastrophe, incendie, inondation, tremblement de terre etc. qui porterait atteinte aux documents eux-mêmes, leur stockage et leur sauvegarde sur d'autres sites sous forme numérisée préserverait leur contenu.

### *L'accès à distance*

Les textes deviennent disponibles via les réseaux informatiques, l'internet et la toile mondiale, donc **leur diffusion ne dépend plus du déplacement des personnes** intéressées ou de l'envoi de documents, toujours risqué, par la poste.

### *Le rayonnement national et international*

Une des conséquences de la possibilité d'accès au fonds à distance est de faciliter et encourager le **rayonnement de l'œuvre**, tant nationalement qu'internationalement. Rappelons la francophonie à l'échelle mondiale, rappelons le rayonnement mondial atteint depuis très longtemps par l'œuvre de Francis Jammes, et dont nous avons des témoignages fréquents, venant non seulement d'Europe, mais aussi d'Asie, des Amériques et des Antipodes.

### *L'indexation et la recherche sur le contenu*

Le fait même de disposer d'une copie numérisée et dont le texte a été reconnu optiquement et stocké sous cette forme facilite les travaux du chercheur et de l'étudiant, ainsi qu'une lecture approfondie par les lecteurs ; **les recherches gagnent ainsi en rapidité, en pertinence et en exhaustivité.**

### **Les désavantages de la numérisation**

Nous n'en voyons aucun, si ce n'est une difficulté :

**Le coût de la numérisation est élevé**, trop important pour la plupart des associations d'amis d'auteurs, même souvent pour les municipalités. Il s'agit d'opérations qui nécessitent énormément de soins, un personnel professionnel et entraîné, des locaux climatisés selon les normes en vigueur et un matériel onéreux. Le coût pour le fonds Francis Jammes est estimé à environ 55 000 €.

D'où la nécessité de l'intervention de la **Banque Numérique**, qui n'intervient que sur des fonds dont l'Etat ou une de ses instances est propriétaire.

### **EN CONCLUSION**

**Il apparaît nécessaire de faire don du fonds à la Ville d'Orthez, afin qu'il soit préservé et devienne disponible sous forme numérique partout dans le monde. C'est pourquoi le Conseil d'Administration a décidé de soumettre cette question à cette Assemblée générale.**

Annexe :        Quelques notions plus techniques sur la numérisation  
                  Quelques exemples

Nicholas Newman,  
Membre du Conseil d'Administration